

CHAPITRE IV.

DES PLANCHERS EN GÉNÉRAL

ET DES PARTIES QUI S'Y RATTACHENT.

Les planchers, dans l'acception ordinaire du mot, sont des constructions en charpente et maçonnerie qui séparent les étages d'un bâtiment.

M. Quatremère de Quincy donne, sur la fausse appellation des planchers, quelques observations qu'il ne me semble pas hors de propos de reproduire.

« PLANCHER. — Un plancher est un bâtis ou assemblage de solives qui sépare les étages d'une maison; cependant, l'usage qui se joue de l'étymologie et de la formation des mots, emploie le mot plancher à signifier l'aire d'un rez-de-chaussée, aussi bien que celle d'un étage voûté ou porté sur des solives. Il y a plus, on emploie indistinctement aussi le mot plancher pour synonyme de plafond. Pour éviter cette confusion, il aurait été convenable de se servir du mot *area* (aire) qui désigne tout sol de niveau, soit à rez-de-chaussée, soit sur voûte, soit sur solives.

« Le mot plancher nous apprend qu'originellement les aires que l'on appelait ainsi, étaient formées et recouvertes de planches. Cet usage est encore général dans bien des pays où le bois fait seul les frais de cette partie de la construction des maisons.

« Cependant, les étages dont les planchers ne sont formés que de solives et de planches, s'ils ont l'avantage de l'économie et de la légèreté, ont aussi l'inconvénient d'être incommodes à ceux qui habitent les logemens inférieurs, à cause du bruit que font les habitans des étages supérieurs. Aussi, là où est établi l'usage de ces planchers (comme en Angleterre), on est obligé d'étendre des tapis qui amortissent le bruit.

« Les planchers se construisent de différentes manières, selon que les maisons elles-mêmes sont destinées à recevoir dans leur hauteur et le nombre de leurs étages, plus ou moins de solidité (1). »

On donne aux planchers différens noms, selon la diversité de leurs formes ou de leur construction.

(1) *Encyclopédie de l'Architecture*, T. 2; Initiales PL.

On appelle planchers *droits*, ceux dont le plan supérieur et inférieur sont de niveau;

Planchers *douellés*, ceux dont la surface inférieure présente une portion de courbe très allongée et de très peu de flèche;

Enfin, planchers *cintrés*, ceux dont le plan supérieur est de niveau, et dont le plan inférieur est une partie plane rachetée par deux parties courbes.

Les planchers en Poteries, considérés sous le rapport de la résistance et de la complication de leur contexture, se divisent en trois classes, savoir: les planchers *faibles*, les planchers *ordinaires* ou de force *moyenne*, et les planchers *résistans* ou de première force. On peut y ajouter une quatrième espèce, dont la force ou résistance peut varier à l'infini, et qui est tout-à-fait distincte des trois autres, c'est celle des planchers *de terrasse*.

Je vais traiter successivement chacune de ces quatre sortes de planchers, et j'en ferai ressortir les avantages respectifs sur leurs correspondans en charpente.

PREMIÈRE SECTION

DES PLANCHERS FAIBLES.

Les planchers *faibles* ou *faux planchers* sont, dans l'état actuel de la construction, établis en charpente très mince ou seulement en menuiserie. Ils servent le plus ordinairement à subdiviser un étage en deux parties, souvent à soutenir de petits logemens qui sont comme suspendus, et auxquels on donne le nom de *soupenne*. Quelle que soit la destination de ces habitations, elles sont toujours mal saines, dépourvues de courant d'air; celui qu'on y respire est promptement vicié, ne s'y renouvelant que difficilement. Sous ce point de vue, ces subdivisions devraient être rejetées par les constructeurs; cependant, comme elles sont quelquefois de nécessité absolue, surtout dans les maisons particulières dans lesquelles on veut profiter du